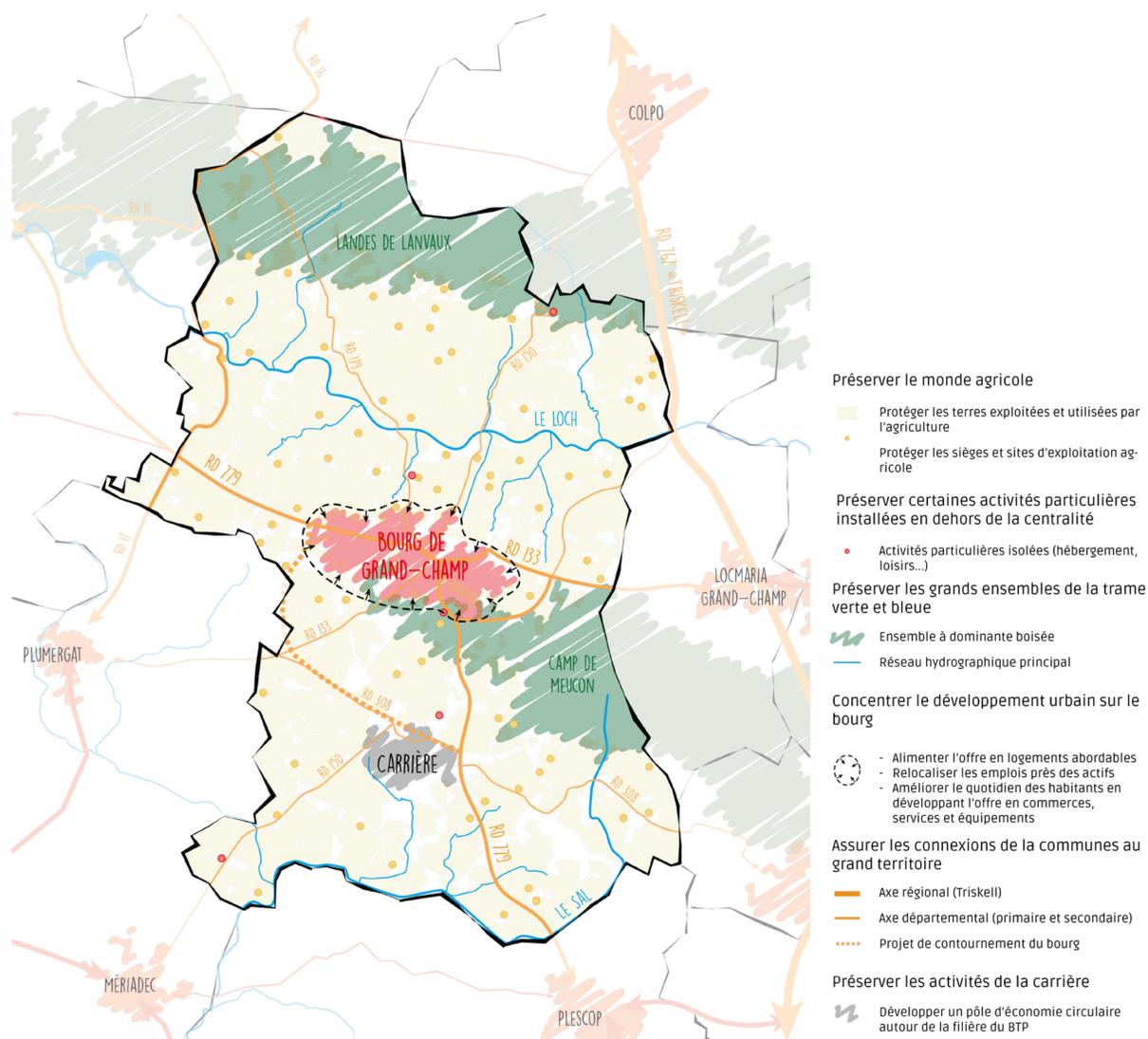


# PADD **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Le PADD de Grand-Champ, qui constitue le projet de territoire à horizon 2035, est établi à partir des enjeux issus du diagnostic territorial réalisé entre 2020 et 2024 dans le cadre de la révision du PLU.

## Schémas de synthèse du PADD



### Préserver le monde agricole

- Protéger les terres exploitées et utilisées par l'agriculture
- Protéger les sièges et les sites d'exploitation agricole

### Préserver les grands ensembles de la trame verte et bleue

- Ensemble à dominante boisée
- Éléments de nature en ville à préserver : espaces verts
- Réseau hydrographique à préserver
- zone naturelle à usage récréatif, «ceinture verte» du bourg

### Concentrer le développement urbain sur le bourg

- Centralité à conforter et à développer
- Secteur à vocation principale d'habitat
- Zones d'activités économiques existantes
- Principaux équipements communaux
- Secteur stratégique pour développer l'habitat
- Secteur stratégique pour accueillir les équipements, commerces et services (prioritaire)
- Secteur stratégique pour accueillir les équipements, les activités et le renouvellement urbain (en dehors du cœur de bourg)

### Secteur stratégique pour accueillir les activités artisanales et industrielles

- Secteur stratégique pour les équipements publics
- Projet de Renouvellement urbain

### Assurer des connexions communes avec le grand territoire

- Axes départementaux : le bourg en situation de carrefour
- Projet de contournement Ouest du bourg

## Orientations et objectifs

### Consolider un bassin de vie dynamique

- Accueillir les ménages, maîtriser la croissance démographique
- Relocaliser les emplois près des actifs
- Préserver le parc d'équipements existants et accueillir les équipements supra-communaux pour consolider la centralité
- Assurer les connexions de la commune au grand territoire

### Défendre une ruralité moderne

- Préserver le monde agricole
- Améliorer le quotidien des habitants : les avantages de la ville à la campagne, le rôle de la centralité.
- Poursuivre la politique d'inclusion sociale

### Valoriser un cadre de vie de qualité

- Préserver la trame verte et bleue et les paysages, préserver le patrimoine bâti
- Poser les conditions d'une densification urbaine de qualité
- Assurer les connexions entre l'espace urbain et les espaces naturels et agricoles
- Développer le tourisme vert liés aux Landes de Lanvaux, capter les visiteurs

### Favoriser un développement resserré

- Limiter l'étalement urbain et mettre en œuvre une politique de sobriété foncière
- Recentrer le développement urbain sur le bourg
- Favoriser les opérations d'aménagement d'ensemble, vertueuses dans leur conception et/ou leur montage

### Assurer un développement durable

- Assurer la capacité d'accueil du territoire
- Préserver la ressource en eau
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables
- Préserver les activités de la carrière, la ressource en matériaux
- Développer les projets liés au recyclage, notamment dans la filière du BTP, l'économie et l'urbanisme circulaire

Le PADD a été débattu en conseil municipal le 30 janvier 2025.

Le dossier est consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.grandchamp.fr/>